



ANIMATEUR DE CAMP DE JOUR (3 POSTES)

Principales fonctions :

Sous la responsabilité du coordonnateur de terrain de jeux et de la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire, l'animateur devra effectuer les fonctions suivantes :

- Planifier, organiser et animer une programmation quotidienne d'activités récréatives pour les jeunes dont l'âge varie entre 5 et 12 ans;
- Assurer la sécurité et l'encadrement des enfants sous sa responsabilité;
- Participer à l'organisation et à la réalisation des thématiques estivales et des activités spéciales;
- Participer aux réunions avec l'équipe de travail et la coordonnatrice des loisirs;
- Rédiger un rapport d'évaluation à la fin du programme de terrain de jeux.

Exigences et conditions de travail :

Niveau d'études : En voie de terminer son 5^e secondaire.

Années d'expérience reliées à l'emploi : 1 à 6 mois d'expérience

Description des compétences :

- Avoir de la facilité à travailler en équipe;
 - Démontrer de l'intérêt à travailler auprès d'enfants;
 - Être une personne dynamique, créative, ponctuelle, responsable et organisée;
 - Être en voie d'obtenir ou posséder un diplôme d'études au niveau collégial dans un domaine connexe (éducation, loisirs, service de garde et autres), un atout;
 - Posséder de l'expérience pertinente en animation auprès des enfants, un atout.
-
- Date prévue d'entrée en fonction : 25/06/2018
 - Durée d'emploi : 9 semaines
 - Salaire horaire offert : à partir de 12,25\$, selon l'expérience
 - Nombre d'heures par semaine : 40 h

N.B. Être disponible pour des rencontres de formation et de planification avant le début de l'emploi.

Nom de la personne à contacter :

Rosalie Demers

Coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire

Adresse : 141, rue Saint-Jean-Baptiste

L'Isle-Verte, Qc

G0L 1K0

Téléphone : 418-898-2812, poste 306

Télécopieur : 418-898-2788

Courriel : rosaliedemers@lisle-verte.ca

Toute personne intéressée est priée de soumettre son curriculum vitae **accompagné d'une lettre de présentation**, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, par courrier, par télécopieur ou par courriel **au plus tard le 30 mars 2018, 12 h.**